



**BUREAU COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU 7 NOVEMBRE 2023 À 18H00**

**Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS**

Présents :

1	AIX-LES-BAINS	Renaud BERETTI	
2	AIX-LES-BAINS	FRUGIER Michel	Pouvoir de Thibaut GUIGUE
3	AIX-LES-BAINS	MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
4	BOURDEAU	DRIVET Jean-Marc	
5	BRISON SAINT INNOCENT	CROZE Jean-Claude	
6	CHINDRIEUX	BARBIER Marie-Claire	
7	CONJUX	SAVIGNAC Claude	
8	DRUMETTAZ-CLARAFOND	JACQUIER Nicolas	Pouvoir de Danièle BEAUX-SPEYSER
9	ENTRELACS	BRAISSAND Jean-François	
10	GRESY-SUR-AIX	MAITRE Florian	
11	LA BIOLLE	NOVELLI Julie	
12	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT	MORIN Bruno	
13	LE BOURGET DU LAC	MERCAT Nicolas	
14	LE BOURGET DU LAC	SIMONIAN Edouard	
15	LE MONTCEL	HUYNH Antoine	
16	MOTZ	CLERC Daniel	
17	ONTEX	CARRIER Christiane	
18	PUGNY-CHATENOD	CROUZEVIALLE Bruno	
19	SAINT OFFENGE	GELLOZ Bernard	
20	SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	TOUGNE-PICAZO Brigitte	
21	TRESSERVE	LOISEAU Jean-Claude	
22	TREVIGNIN	CHAPUIS Nicolas	
23	VOGLANS	MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

MOUXY	FILIPPI Laurent
SAINT OURS	ALLARD Louis
VIVIERS-DU-LAC	AGUETTAZ Robert

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 31 octobre 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 9 projets de délibérations.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 23 présents et 25 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 4 Année : 2023

Exécutoire le : 16 NOV. 2023

Publié / Notifiée le : 16 NOV. 2023

Visée le : 15 NOV. 2023

COMMANDE PUBLIQUE

Marché n°2023-041 : Contrat d'assurance responsabilité civile Grand Lac - Attribution

Monsieur le Président rappelle l'objet du marché qui consiste en la passation d'un marché d'assurance pour un contrat de responsabilité civile pour Grand Lac.

En effet, Grand Lac ayant refusé la proposition d'augmentation de 200 % du contrat actuel après deux augmentations consécutives, il importe de repasser un nouveau contrat à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le marché est passé pour six ans à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les critères de jugement des offres sont :

- 60% prix
- 40% valeur technique de l'offre au vu du mémoire technique.

La procédure suivie est celle négociée sans publicité passée en application de l'article R. 2122-2 du code de la commande publique. Cette procédure fait suite à un appel d'offre ouvert pour lequel aucune offre n'a été reçue.

La date limite de réception des offres a été fixée au 10 octobre 2023.

Après analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 17 octobre 2023 propose d'attribuer le marché au groupement conjoint non solidaire LLOYD'S IC (responsabilité civile) / TOKIO MARINE (accident corporels) et BEAC (courtier mandataire), pour sa variante avec une franchise de 1 500 € et sur la base d'une cotisation annuelle estimée (base salariale 2022) à 67 969.38 € TTC.

Pour une complète information de l'assemblée, Monsieur le Président précise que toutes les pièces relatives à l'attribution de ce marché sont à disposition auprès du service marché.

Les crédits devront faire l'objet d'une inscription annuelle au budget (imputation budgétaire : Nature 6161 du budget principal).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- APPROUVE l'attribution du marché au groupement précité,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer le marché avec l'entreprise indiquée.

- Délégués en exercice : 33
- Présents : 23
- Présents et représentés : 25
- Votants : 25
- Pour : 25
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 7 novembre 2023

Le Président,
Renaud BERETTI



La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 4 : Marché n.2023-041 : Contrat d'assurance responsabilité civile Grand Lac - Attribution

Date de transmission de l'acte : 15/11/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 15/11/2023

Numéro de l'acte : d4745 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20231107-d4745-DE

Date de décision : 07/11/2023

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

1. Commande Publique

1.1. Marchés publics

1.1.1. Délibérations

1.1.1.2. Délibérations adoptées au début ou en fin de procédure pour autoriser la signature du marché (procédures formalisées)